



DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021_41

AVENANT 1 AU CONTRAT DE MISE A JOUR DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER (DDAE) ET SIGNATURE DU CONTRAT EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (EVRS) - COMPLÉMENTS DEMANDÉS PAR LA DREAL / RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE L'ISDND DE MONFLANQUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération DL 2020_10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégations de compétences au Président,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2016-08-26-002 du 26 août 2016 autorisant l'enfouissement sur l'ISDND de Monflanquin de 29 000 tonnes par an,

Considérant la demande d'augmentation des tonnages traités sur le site de Monflanquin à compter de 2021 présentant une modification substantielle de l'arrêté préfectoral, nécessitant le dépôt d'un nouveau Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE),

Considérant le dépôt du DDAE le 30 mars 2021 par voie dématérialisée auprès des services de l'administration,

Vu la DP2020-82 portant consultation pour la mise à jour du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Monflanquin : assistance à la réalisation d'un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter pour un montant de 19 400 € HT,

Considérant le courrier de la Préfecture de Lot-et-Garonne, réceptionné le 29 juin 2021, portant demande de compléments et régularisation,

Considérant les contraintes d'agenda et le besoin d'effectuer la prestation sur un délai court,

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'avenant n°1 de Dekra pour les compléments demandés (hors Evaluation des Risques Sanitaires) et le contrat de Dekra pour l'Evaluation des Risques Sanitaires.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de passer un avenant n°1 au contrat d'assistance à la mise à jour du dossier de demande d'autorisation d'exploiter avec l'entreprise Dekra, pour la complétude du dossier initialement déposé afin qu'il soit jugé recevable par l'administration pour un montant estimatif de 6 825€ HT ;

- Article 2 : **DECIDE** de signer un nouveau contrat spécifique à l'Evaluation des Risques Sanitaires avec l'entreprise Dekra pour un montant estimatif de 10 500€ HT ;

- Article 3 : **PRÉCISE** que la prestation complète de ce prestataire ne dépasse pas les 40 000€ HT

- Article 4 : **RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;

- Article 5 : **PRÉCISE** que la consultation a été notifiée au prestataire susvisé situé Agence Occitanie, Immeuble Aurélien, 29, avenue JF Champollion BP 43797, 31 037 TOULOUSE Cedex 1.

Fait à Damazan, le 05 juillet 2021

Le Président,

Michel MASSET